

# QUELQUES PISTES

Pour la classe

L'industrie de la soie dans l'Uzège  
aux XIXème et XXème siècles



*La filature Vincent à Uzès (photo CAUE)*

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Un peu d'histoire

*Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'activité artisanale de la ville d'Uzès, occupée essentiellement à la fabrication des bas en bourre de soie, est toujours fortement liée au monde rural. On fabrique des produits manufacturés à partir de matières premières trouvées sur place.*



*Bas de soie brodé main  
(Photo : Association Les chemins de la soie)*

### **A savoir**

- La **filature** est l'établissement industriel où sont filées les matières textiles : coton, laine, lin, soie...
- Le terme **usines à soie** désigne les établissements associant aux activités de filature une ou plusieurs activités de carderie, moulinage, teinturerie et bonneterie.

*De même que les chaussures sont confectionnées avec les cuirs tannés à Uzès ou à Nîmes, la chaux produite avec le calcaire urgonien de la garrigue, la pierre de construction extraite des carrières du plateau miocène uzétien, la faïence réalisée à partir de l'argile du Paulétien et les tonneaux travaillés dans le bois des châtaigniers..., la soie est filée à partir de la production locale de cocons.*

*Les progrès du machinisme et la création d'usines modernes qui ont favorisé une production plus industrialisée, donc plus rentable économiquement, n'ont cependant pas abouti à une coupure entre le monde rural et celui artisanal, puis industriel, de la ville.*

*La ville et la campagne ont continué à fournir aux filatures de soie la main-d'oeuvre nécessaire ainsi que la production d'une partie de la matière première.*

*Malgré l'arrêt de la fabrication des bas à partir de 1848, l'industrie de la soie à Uzès sera encore prospère pendant la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.*

*Elle disparaîtra cependant au début du XX<sup>ème</sup> siècle en même temps que la fin de la sériciculture française, la concurrence des soies étrangères et l'évolution des modes.*

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## La répartition des richesses au XIX<sup>ème</sup> siècle

*Uzès, en 1817, accueille une nombreuse bourgeoisie riche, formée d'hommes de loi, dont les notaires sont les plus fortunés. Ces bourgeois sont les plus grands possesseurs de terres de la commune.*

*Parmi eux, un négociant et deux fabricants de bas apparaissent dans la matrice cadastrale de 1817, première à avoir été établie sur la commune.*

*C'est au commerce et à la fabrication des bas de soie, à partir du milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, que remonte l'origine de la fortune des négociants et fabricants uzétiens.*

*Cette activité a fait d'eux de grands propriétaires terriens. Elle a également contribué à l'enrichissement de petits artisans.*

*Les artisans aisés représentent en effet une autre catégorie de possesseurs de terres. Les propriétés les plus importantes appartiennent aux 3 teinturiers recensés mais la grande majorité des artisans (parmi eux : 1 fabricant de filoselle, 1 monteur de métiers, 3 tisserands ou buretaires, 43 faiseurs de bas) cherchent dans la culture d'un bout de terre un complément de ressources.*

*Entre 1820 et 1853, la sériciculture en Uzège est en plein essor. Le travail de la soie : tirage, filage, moulinage, jusque là réalisé de manière artisanale, se modernise pour devenir une véritable industrie.*



*Un atelier de filature de soie dans les Cévennes  
(Photo : F. Clavairolle, gravure extraite de Figuiet, «les insectes», fig. 243)*

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Le travail dans les filatures

*Jusqu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'industrie de la soie a gardé un caractère strictement familial.*

*La filature occupe les femmes pendant une période relativement courte, après la récolte des cocons, chaque foyer possédant un, deux, voire trois tours (en 1806, 76 tours sont recensés à Uzès, répartis chez 36 personnes dont deux en ont 7 : Madame de Wurmster et Auguste Abauzit).*

*Ce n'est qu'après 1810 que seront créées les premières manufactures, concentrées pour la plupart "en ville" ou dans ses faubourgs (en 1842, sur 15 filatures recensées en Uzège, 12 sont établies à Uzès).*

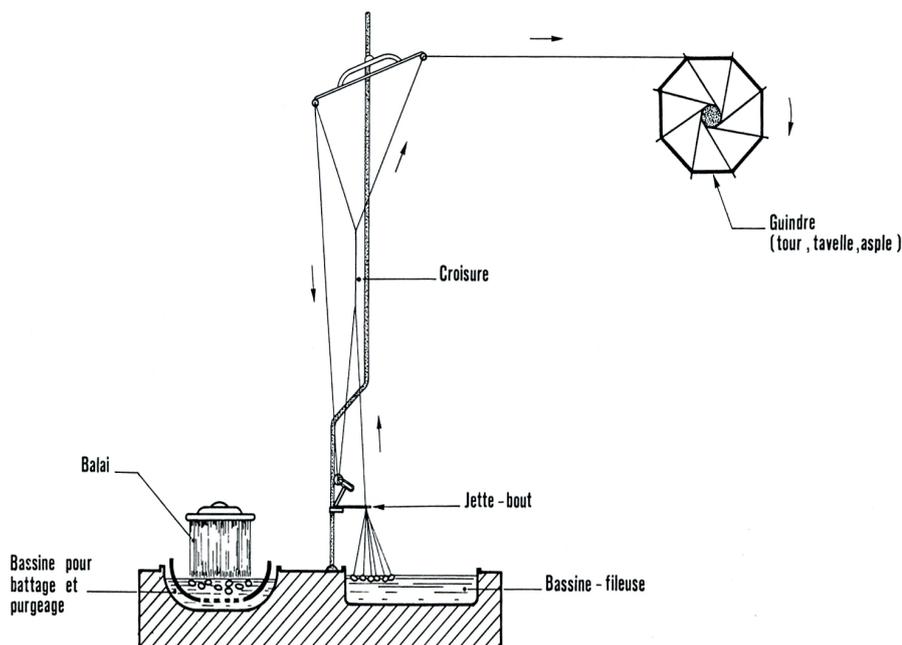
*Grâce aux progrès du machinisme et aux inventions de personnalités locales (système de filature de l'alsacien Chambon, machine à vapeur mise au point par Gensoul, testée à Bagnols-sur-Cèze), la filature peut s'effectuer industriellement, dans de grands ateliers disposant chacun de 20 à 150 bassines.*

*Parmi les progrès les plus significatifs qui ont amélioré la production, citons :*

- le remplacement du fourneau primitif par une chaudière unique alimentant en eau chaude la totalité des bassines,
- la réunion des dévidoirs sur un même arbre actionné par un moteur hydraulique, permettant d'améliorer la qualité du fil,
- la mise en place du battage mécanique, autrefois effectué à la main au moyen d'un balai de bruyère,
- l'équipement des bassines avec plusieurs filières, permettant de filer de 2 à 16 bouts,
- l'invention du jette-bout automatique, permettant d'améliorer la régularité du fil et la rapidité d'exécution.

### A savoir :

- En 1865, les métiers mécaniques (en métal, mus par l'énergie) remplacent les métiers à bras (en bois, mus à la main) pour le tissage de la soie ; la production est ainsi multipliée par 3 ou 4.



Principe de tirage en filature manuelle : banque à dévider  
(Dessin : Françoise Miller)

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Le travail dans les filatures (suite)

*Dans ces manufactures, l'organisation sociale et économique de la production s'est modifiée en même temps qu'ont été apportés les perfectionnements techniques.*

*La plus importante de ces transformations est la division du travail : plusieurs ouvrières spécialisées – batteuses, fileuses, noueuses ou attacheuses, émouchetteuses, porteuses de cocons ... – remplacent désormais l'ouvrière unique qui assurait toutes ces opérations.*

*La matrice cadastrale d'Uzès de 1817 fait état de deux filatures. C'est la première mention de fabriques de soie autres que familiales.*

*Entre 1820 et 1830, la fabrication des bas en bourre de soie, spécialité de la ville connue depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle, est alors l'activité la plus prospère et occupe plus de deux mille ouvriers.*

*Avec les éleveurs de cocons, les fileurs, les mouliniers et les faiseurs de bas représentent plus de la moitié de la population de la commune.*

*Mais les conditions de travail restent artisanales : le filateur recrute encore une partie de la main d'oeuvre parmi la population paysanne, qui trouve là un complément à ses activités agricoles.*

*L'importance de la production l'incite en effet à fournir de l'ouvrage aux ouvriers de la fabrique, mais aussi aux agriculteurs qui travaillent chez eux, sur des métiers qui leur appartiennent ou leur sont fournis par le fabricant.*

*La qualité du produit fini s'en ressent.*

*Avec l'arrivée sur le marché des bas de coton (l'article de Troyes), la concurrence de la Suisse et de l'Espagne, le départ pour Paris de fabricants uzétiens, c'est un des facteurs qui a contribué jusqu'en 1848 au déclin, puis à la disparition, de l'industrie du bas de soie.*

### A savoir :

- C'est en 1817 qu'a été établie la première matrice cadastrale d'Uzès.



Cadastré Napoléonien de 1817-1818 Section G dite de la Ville  
(photo : CAUE 30)

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Le travail dans les filatures (suite)

En 1840, quatre moulinages employant 12 hommes, 52 femmes et 78 enfants (produisant 10 039 kg de soie ouvrée négociée à Lyon et St-Etienne) et huit filatures employant 21 hommes et 463 femmes (produisant 12 782 kg de soie grège vendue sur tous les marchés français) sont mentionnés dans des rapports sur l'industrie des Archives Communales d'Uzès.

En 1846, 2000 kg de soie sont traités dans 17 filatures (Rapport de 1846 adressé au préfet par le maire d'Uzès).

En 1850, les filatures sont au nombre de 18. Trois assurent également le moulinage.

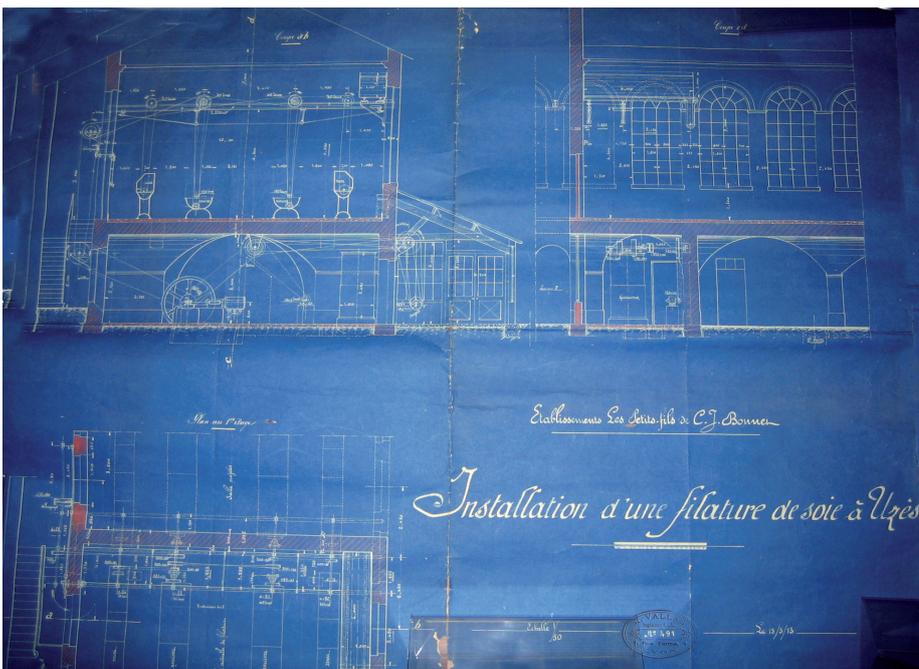
A partir de 1850, le nombre de fabriques régresse petit à petit : 13 filatures et moulinages de soie en activité en 1856 (occupant 670 ouvriers), puis 10 filatures et 4 moulinages en 1862.

En 1879, Uzès ne possède plus que 7 filatures dont celle de Pont-des-Charettes, la plus vaste, qui comprend 120 bassines (créée en 1825 par Guillaume Téraube avec 80 bassines, puis agrandie pour atteindre 120 bassines en 1850, cette filature et moulinage employait plus de 150 personnes).

Parmi les six filatures qui sont en ville, "la plus vaste, la plus commode et la plus élégante est la filature de monsieur Ernest Vincent ; elle se compose de 60 bassines, elle est située sur la promenade de l'Esplanade." (Gustave Téraube, *Histoire d'Uzès et de son arrondissement*, 1879).

Les établissements Vincent, Boudet et Roussel, avec une centaine d'employés, constituent également au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle les plus importantes filatures et ouvraisons de soie de la ville.

En 1909, seules trois filatures, celles de Vincent (rachetée par les fils Bonnet), Georges (devenue également Bonnet) et Mathieu sont encore en activité. Elles seront définitivement fermées après la deuxième guerre mondiale.



Plans de la filature «Etablissements Les Petits fils de C.J. Bonnet», 1913  
(photo : Nicole Depaire, documents appartenant à M. Decléck, propriétaire)

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Identification des filatures

*Quelques usines importantes donnent du travail à des centaines de jeunes filles ou femmes.*

*Beaucoup de ces ouvrières, paysannes par ailleurs, logent sur place (certaines filatures ont un dortoir), ne rentrant que le dimanche à la ferme familiale.*

*Celles qui résident en ville vont à la filature à leur sortie de l'école. Le filateur devient, avec les négociants, le principal notable du bourg.*

*Les bâtiments abritant le travail de la soie sont soumis à des contraintes spécifiques demandant une réponse architecturale adaptée.*

*Ils doivent être vastes pour abriter un matériel encombrant, une matière première délicate et consommatrice d'espace et une main d'œuvre nombreuse.*

*Ils doivent disposer d'eau en abondance (une "bassine" chauffée à 70°C demande 30 litres d'eau par jour), posséder une bonne aération.*

*Un maximum de lumière leur est indispensable pour travailler sur un matériau fragile et très fin ; en attendant l'invention de l'éclairage électrique, les filatures doivent donc privilégier la pénétration de lumière naturelle.*

*Prenant pour modèle l'architecture des orangeries à la Mansart, elles-mêmes inspirées des galeries à l'Italienne, les filatures sont ainsi identifiables à leurs façades percées de grandes baies en plein cintre.*

*Les filatures seront ainsi de préférence implantées le long de rivières ou de canaux de dérivation, parfois à côté d'anciens moulins hydrauliques.*

*A Uzès, les usines du centre ville sont alimentées par l'eau provenant de citernes ou de puits. Les plus récentes, comme la filature Vincent, utilisaient l'eau de la ville.*



*Filature Vernet et Perrier à Lasalle, Gard  
(photo : CAUE 30)*



*Orangerie du Jardin des Plantes à Montpellier,  
édifiée en 1804  
par Claude Mathieu Delagardette  
(photo : CAUE 30)*

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIXème et XXème siècles

## Identification des filatures (suite)

*L'exploitation des filatures crée des nuisances pour le voisinage : bruit, odeurs (vers en décomposition, fumées rejetées par les chaudières), pollution de la nappe phréatique et des puits par les eaux fétides de rejet des bassines.*

*Aussi le maire est-il contraint de régler les conditions d'installation et de fonctionnement de ces établissements sur la commune.*

*Ainsi, en 1821, un arrêté précise (cité par Mireille Olmière, dans l'article "Le travail de la soie à Uzès", du bulletin n° 34, juin 2003, de la Société Historique de l'Uzège) :*

- Nul ne pourra établir des filatures de soie dans la ville sans, au préalable, en avoir fait la demande par écrit en désignant l'endroit où l'on est dans l'intention de les placer, et en avoir obtenu la permission de l'autorité compétente.
- Les cheminées des fourneaux seront conduites jusqu'au niveau du toit des bâtiments voisins les plus élevés. On ne brûlera que du charbon de bois ou du charbon de pierre de la mine d'Alais. Tout autre charbon est prohibé, principalement celui de Connaux qui est reconnu d'une odeur infecte.

- Il devra être pratiqué, dans les lieux où sont situées les filatures, des puits perdus dans lesquels les eaux s'écouleront. Ils seront assez éloignés des autres puits pour ne point les infecter et seront suffisamment profonds pour n'être point dans le cas de verser ni d'exposer ces eaux au soleil. On fera porter hors la ville, régulièrement tous les soirs, à l'endroit qui sera désigné, les vers et autres immondices provenant de ces filatures, pour être ensuite enlevés le matin par les balayeurs des rues.

- Il est défendu de jeter ni amonceler dans les rues, les cendres, restes de charbon..., provenant des fourneaux. On devra aussi les faire porter hors la ville dans les lieux qui seront désignés pour cela.

- Les filatures dont les propriétaires ne se conformeront pas à ces dispositions seront de suite fermées par mesure de salubrité publique et il en sera dressé procès verbal pour être transmis à l'autorité supérieure et provoqué contre les contrevenants telle autre peine qu'il appartiendra.

*Suite à cet arrêté, plusieurs filatures seront transférées hors-les-murs, en périphérie du centre ville (plusieurs filateurs délaisseront les ateliers du centre pour créer de nouvelles fabriques à Pont-des-Charettes, ce sera le cas de la famille Silhol).*



Archives Municipales de la Ville d'Uzès, rôle 215 (photo : CAUE 30)

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Identification des filatures (suite)

*Les filatures sont facilement identifiables par leur architecture spécifique :*



*Filature Le Ranquet à Saint Ambroix  
(photo CAUE 30)*



*Intérieur de filature (photo : Bruno Flament, 1978, Association  
pour le développement de la sériciculture en Cévennes)*



*Filature Volpellière de Pont-de-Salindres (Gard)  
(photo : CAUE 30) : escalier en fer-à-cheval.*

- *Un volume important en hauteur, une charpente apparente (métallique) et une toiture non voligée pour faciliter l'aération des ateliers. Lorsque le bâtiment comprend plusieurs niveaux, le rez-de-chaussée est généralement consacré aux activités du moulinage, afin de bénéficier au mieux de l'entraînement hydraulique et l'étage abrite la filature. Un toit à deux versants couvre un bâtiment de forme allongée, dont les murs goutteraux sont nettement plus longs que les pignons (3 à 4 fois plus).*
- *Des façades percées de séries de hautes baies en plein cintre.*
- *Des menuiseries de baies mobiles et le percement d'ouvertures supplémentaires (oculus, lanterneau...) pour assurer la ventilation des ateliers (il faut lutter contre l'accumulation de chaleur et de buées que génère la technique du filage et contre l'odeur nauséabonde régnant dans l'atelier).*
- *Des matériaux apparents en façade : pierre de taille, brique, menuiserie bois ou métallique vitrée.*
- *Un accès, souvent sur le mur pignon, par une simple porte, est précédé d'un escalier qui peut être monumental.*

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Identification de l'habitat du filateur

*Le filateur affiche sa réussite : sa maison et le jardin qui l'entoure reflètent l'enrichissement du propriétaire au moyen de signes distinctifs.*

*C'est une architecture bourgeoise, moderne, à la mode de Paris ; les matériaux choisis sont des matériaux "nouveaux", autres que ceux mis en oeuvre traditionnellement, importés d'autres régions grâce au transport rapide que présente le chemin de fer : tuiles mécaniques dites "de Marseille", briques, croisées vitrées, menuiseries cintrées métalliques, grilles d'escalier et de balcon en fonte moulée et fer forgé (forges d'Alès et de St Etienne).*

*Les formes et les techniques nouvelles sont utilisées dans la conception et la mise en oeuvre des bâtiments.*

*Selon l'appartenance religieuse, on note quelques différences entre la maison du notable protestant et celle du notable catholique :*

- chez le protestant, on observe une rigueur plus classique avec des élévations sans fantaisie ni fioriture, un aspect général un peu massif,
- chez le catholique, les façades sont ornées de décorations diverses, motifs sculptés avec une certaine tendance baroque.



*Mas Plantery (photo : J.C. Galant)*

A Uzès, route de Bagnols-sur-Cèze, le mas Plantery, acquis en 1839 par Ernest VINCENT, devient la résidence de ce filateur. La manufacture est implantée en centre ville, le long de l'Esplanade.



*Filature Vincent (photo : M. Descosy - (c) Inventaire général, ADAGP, 1991 - notice n° IA00128743)*

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Identification de l'habitat du filateur (suite)



Filature Amédée Vernet à Lasalle - Jardin planté de palmiers en amont de la manufacture (photo CAUE 30)

### • Aménagement intérieur :

*Les maisons bourgeoises multiplient les pièces spécialisées : salon, bureau, salle à manger, office, véranda ...*

*Mobilier et décoration suivent la mode :*

- *chez le notable protestant, l'accent est mis sur la bibliothèque, symbole de travail, de culture et d'ouverture vers le monde,*
- *le notable catholique insiste sur le décor, sculptures ou œuvres d'art ; le piano devient l'indispensable compagnon de toute jeune fille de bonne famille.*

### • Aménagements extérieurs :

*Le patron affiche sa réussite dans le traitement des espaces extérieurs de sa demeure.*

*Il l'entoure de parcs plantés d'espèces purement décoratives, à la différence de la culture paysanne qui privilégie le choix d'essences "utiles", voire médicinales.*

*Le cèdre du Liban, à symbole biblique, est très fréquent, accompagné d'autres essences exotiques comme le palmier ; ces essences proviennent de pays lointains, leur transport par bateau est onéreux, en planter dans un jardin est donc un signe d'aisance de son propriétaire.*



Filature du Mazel, à Notre Dame de la Rouvière : bureau du filateur (photo Jean-Michel Perin, 1997, Inventaire général, DRAC L-R)



*On trouve aussi des espèces plus fragiles (magnolia, tulipier, paulownia, bambous...) et des fruitiers d'origine lointaine (kaki, néflier du Japon...).*

*Souvent le parc est décoré de fontaines et de statues.*



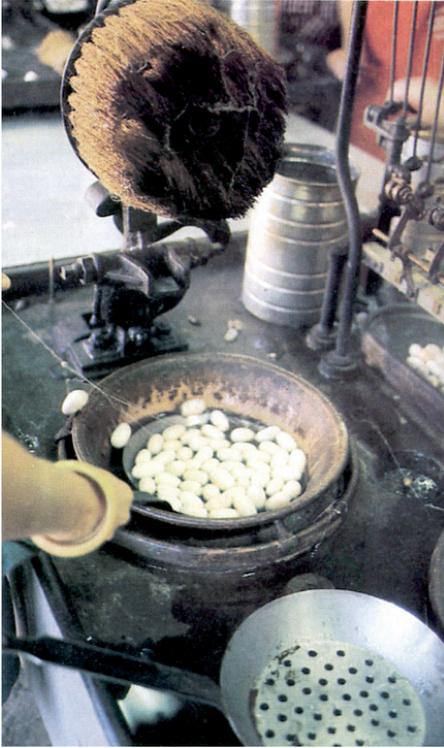
Mas Plantery (photos J.C. Galant) Le parc agrémenté d'un bassin et d'une fontaine Louis XVI.

*Interdits de cimetière par l'église catholique, les Protestants ont dû enterrer leurs morts dans leur propriété.*

*On trouve ainsi dans les parcs des notables protestants des monuments funéraires inspirés des cimetières urbains.*

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

Les différentes opérations de production d'un fil de soie dans les filatures manuelles industrielles du XIX<sup>ème</sup> siècle



Brossage des cocons avant tirage (photo : Revue française de l'électricité, sept. 1978, page 42)

## • La soie :

*Le cocon est constitué de la bave secrétée par les deux glandes séricigènes du ver à soie.*

*Cette bave est formée d'une base ou fibroïde (les deux brins de soie qui forment le fil) et d'un liquide : le grès ou séricine, sorte de colle qui fait adhérer les fils entre-eux pour former le cocon.*

*Plongés dans l'eau bouillante, le grès devient soluble alors que la fibroïne ne l'est pas.*

*Le procédé de filature et des opérations successives d'ouvraison de la chaîne soie utilisent ces propriétés de solubilité des constituants du cocon pour évier et assembler la bave de ces cocons.*

*Cette bave étant trop fine pour pouvoir être utilisée directement à la confection des tissus, les fils que l'on emploie dans ce but sont constitués de plusieurs baves de différents cocons que l'on dévide en même temps.*

*Le cocon est formé de deux enveloppes : la blaze (ou blase), enveloppe externe qui a permis au ver de fixer son cocon entre les rameaux des cabanes, et une enveloppe intérieure très serrée qui donne le fil continu de soie.*

## • Le dévidage ou tirage :

*Les cocons sont placés dans une bassine batteuse, récipient d'eau chauffée à 100 °C, où ils sont brossés pour éliminer les couches de soie les plus externes (c'est le purgeage de la blaze) et trouver l'extrémité de la bave.*

*La blaze peut être cardée, puis filée pour réaliser des étoffes grossières appelées bourettes.*

*Les cocons sont alors passés à l'ouvrière fileuse qui, dans une bassine fileuse où l'eau est à 50 °C, alimente le système de dévidage.*

*Plusieurs fils sont enfilés dans un jette-bout où ils se rejoignent pour former un fil unique (le grès de chaque bave permet la cohésion des baves des divers cocons dévidés).*

*Ce fil passe dans la croisure où il subit une fausse torsion destinée à augmenter la cohésion des baves et un essorage.*

*Il est ensuite enroulé sur un guindre (encore appelé asple, tavelle ou tour), grande bobine ajourée qui en tournant tire le fil et forme une flotte ou écheveau.*

*Lorsque le titre faiblit (cocon fini ou arrivant à sa fin), l'ouvrière rajoute un ou plusieurs cocons.*

## Un peu de vocabulaire

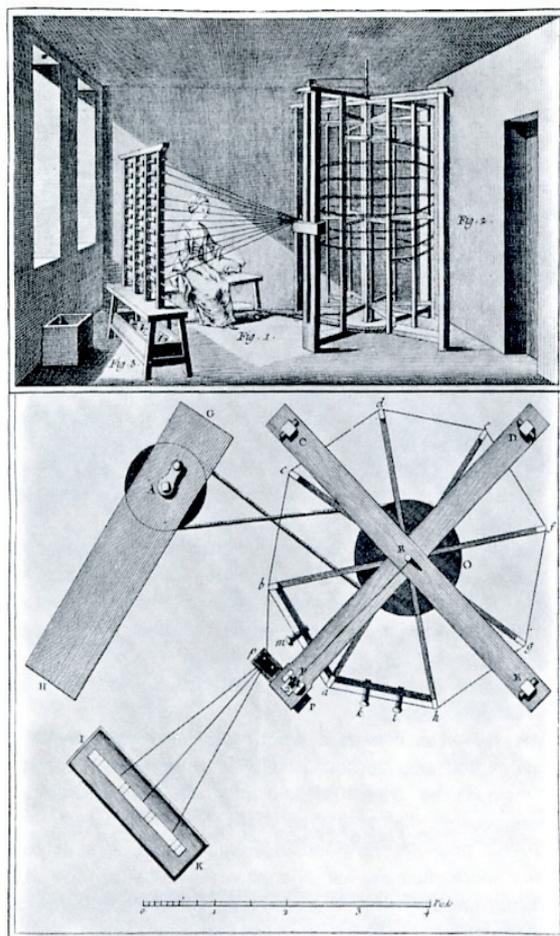
*Titre : poids de 450 m de fil (il est exprimé en deniers ; 1 denier = 1/20<sup>ème</sup> de gramme).*

*Tenir le titre : faire en sorte que le fil soit régulier, quel que soit le nombre de cocons dévidés, en sachant qu'un cocon presque entièrement dévidé donne un fil moitié moins gros qu'un cocon neuf.*

*Soie grège : de l'italien "greggia" : brut, se dit de la soie brute obtenue par dévidage du cocon.*

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

Les différentes opérations de production d'un fil de soie dans les filatures manuelles industrielles du XIX<sup>ème</sup> siècle (suite)



«Soierie, l'opération d'ourdir la chaîne des étoffes».  
(Planche présentée par l'Association pour le Développement de la Sériciculture en Cévennes)



Industrie de la Soie - Le Moulinage  
Un Attacheur C. Artige fils, éditeur, Aubenas (France)  
Industrie de la soie - le moulinage - un attacheur (carte postale)

- Le dévidage ou tirage (suite) :

*L'ouvrière peut s'occuper d'une douzaine de filières ou bouts à la fois et produit en moyenne 300 grammes de soie grège par jour de 13 à 15 deniers.*

*Lorsque la flotte est suffisamment importante, elle est enlevée du tour et redévidée sur des guindres de dimension standard (1,25 m de circonférence), puis capillée (ou capiée), c'est à dire lacée en plusieurs endroits avec un fil de coton pour éviter que les fils ne s'emmêlent, et enfin pliée.*

- Le moulinage ou ouvraison :

*L'opération consiste à travailler le fil pour augmenter sa solidité, en regroupant ensemble deux à trois brins et en lui donnant une certaine torsion qui améliore sa résistance et modifie son éclat ; cette torsion varie en fonction de la destination future du fil (un fil de chaîne recevra un apprêt supérieur à un fil de trame).*

- Le décreusage et la teinture :

*La première opération consiste à dissoudre dans une solution appropriée (bain de savon de Marseille à 90°C) le grès de la soie, pour donner au fil toute sa souplesse et le rendre récepteur de teinture.*

*La deuxième lui donne la couleur souhaitée.*

**Nota :** Les pays industrialisés producteurs de soie utilisent désormais un système mécanisé de filature automatique.

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Les conditions de travail dans les filatures

*Le travail des fileuses est très minutieux. Il demande une surveillance de chaque instant.*

*De plus, l'ordre doit régner. Le contremaître est là pour s'en assurer.*

*Les journées de travail sont très longues (de 5 heures à 21 heures, avec des poses réparties dans la journée !), les salaires dérisoires au regard des conditions d'emploi.*

*Il déambule entre les deux rangées de bassines, surveille la qualité du travail, contrôle le titre.*

*Lorsque le cocon est complètement dévidé, il libère la chrysalide dans l'eau de la bassine.*

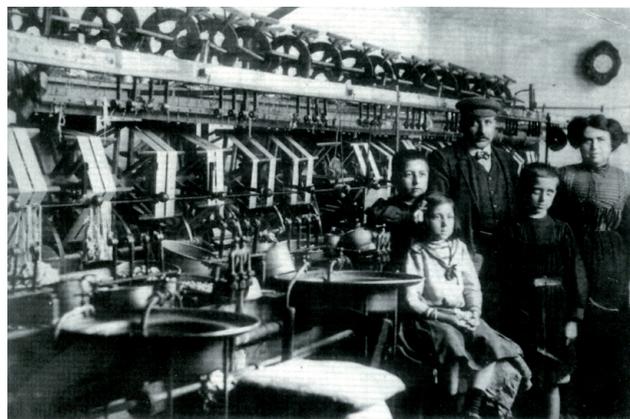
*Les bavardages sont à éviter, seuls les chants sont autorisés, ils permettent d'échapper à la monotonie de la tâche et d'oublier les dures conditions de travail.*

*L'odeur nauséabonde dégagée par l'animal en décomposition, alliée aux dégagements de vapeur et au contact direct des doigts avec l'eau bouillante, l'humidité ambiante qui imprègne les vêtements, le bourdonnement des machines, la monotonie des tâches dûe à la répétition de gestes identiques, rendent le travail excessivement pénible.*

*Les opérations sont réalisées par une main-d'oeuvre essentiellement féminine, composée en général de jeunes-filles désireuses de se constituer ainsi leur dot pour faire un meilleur mariage (acheter par exemple une terre à mûriers...) ou apporter un complément de ressources à leur famille ; des femmes plus âgées peuvent également être amenées à travailler à la filature lorsqu'elles se trouvent en difficulté : veuvage ou conjoint rendu invalide par exemple.*



Filature Bounet à Saint André de Valborgne (carte postale)



La filature Vialard en 1910, à Saint Hippolyte du Fort (photo : Les chemins de la Soie, p. 137)

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Les conditions de travail dans les filatures (suite)



Sortie des ouvrières de la filature de Maison Rouge à Saint Jean du Gard  
(photo Alfised, *Les chemins de la soie*, page 222)

*La filature emploie également des hommes pour les travaux physiques et l'alimentation des chaudières (mécaniciens) et quelques enfants qui sont chargés d'amener les cocons aux fileuses.*

*Une loi du 22 mars 1841 est promulguée par Louis-Philippe pour régler les conditions d'embauche des enfants dans les manufactures : (Dans les manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique ou à feu continu... (et) dans toute fabrique occupant plus de vingt ouvriers réunis en atelier.) ;*

*On apprend ainsi que le travail est légal à partir de huit ans, pour huit heures de travail quotidien maximum, divisés par un repos ; ce temps de travail est porté à douze heures pour les enfants de douze à seize ans ; tout travail de nuit (entre 21 heures et 5 heures) est interdit aux enfants de moins de treize ans, sauf : "s'il est reconnu indispensable"...!*



Filature de Soie dans les Cévennes.  
Saint Jean du Gard  
Dessiné par Gaston Bortolier, phot.-édité  
Filature à Saint Jean du Gard (photo : Musée des Vallées cévenoles, (c) p. 55, *Les chemins de la soie*)

*Les services de la sous-préfecture demandent même chaque année au maire de lui fournir la liste des établissements industriels employant des enfants dans les manufactures afin de "préparer de concert avec l'autorité académique, les moyens d'assurer aux enfants qui sont employés dans ces établissements les avantages de l'instruction primaire."*

*Une loi du 19 septembre 1848 et son décret du 17 mai 1851 réglementent également la durée de travail des adultes dans les manufactures et usines.*

*Le Bulletin numéro 1 de la Société d'Histoire de l'Uzège (janvier 1991) donne quelques indications sur l'importance du travail des femmes sur la commune, essentiellement employées dans l'industrie textile ou les métiers annexes à cette activité :*

- *en 1820, une centaine de femmes occupe les postes de fileuses de soie, cardeuses de laine ou faiseuses de bas, vingt-cinq sont couturières, une vingtaine blanchisseuses, repasseuses, doubleuses et brodeuses. Trois faiseuses de mode tiennent boutique.*
- *en 1858, l'Uzège offre du travail à 791 fileuses dont 201 mariées, pour seulement 71 hommes. Les plus gros employeurs sont Benjamin Teraube (151 ouvrières) et Auguste Silhol (104 ouvrières).*

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Bibliographie

- Archives Municipales de la Ville d'Uzès.
- Association Les chemins de la soie, *Itinéraires culturels en Cévennes*, Espace Ecrits, 1993.
- Association pour le Développement de la sériciculture en Cévennes, *Sériciculture en Cévennes*, 1978.
- Cévennes n°53/54-1997, *Architectures et paysages de la soie, le fil de la mémoire*, Revue du Parc National des Cévennes.
- Chabaud A., *L'Uzège et la région bagnolaise, tome II Les formes anciennes de la structure et de l'économie agraires, et tome III Les formes actuelles de la structure et de l'économie agraires*, Ateliers H. Peladan Uzès, 1967.
- Galant Jean-christophe, Olmière Mireille, *Les belles demeures familiales d'Uzès, XVI<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle*, Les presses du Languedoc, 2002.
- Olmière Mireille, "Le travail de la soie à Uzès", bulletin de la Société Historique de l'Uzège n° 34, juin 2003.
- Téraube Gustave, *Histoire d'Uzès et de son arrondissement*, Editions Lacour, 1987 (réimpression de l'édition de 1879).
- Wienin Michel, *Inventaire général du patrimoine industriel*, 1989, base Mérimée de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon.

# L'industrie de la soie dans l'Uzège aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

## Remerciements

*Nous remercions toutes les personnes qui nous ont permis d'accéder à leurs notes et travaux personnels, utiles à la réalisation de ce document*

*et plus particulièrement :*

- *Nicole Depaire, animatrice et responsable du Service Educatif de l'Office de la Culture de la Ville d'Uzès, pour sa contribution à l'enrichissement de cet ouvrage.*
- *Jean-Christophe Galant, enseignant, responsable du Service Educatif de la Ville d'Uzès, chercheur en histoire moderne, pour la communication de ses recherches sur la famille Vincent.*
- *Mireille Olmière, archiviste au Service Municipal des Archives pour sa collaboration.*
- *Michel Wienin, chercheur, chargé de l'étude du patrimoine industriel au Service Régional de l'Inventaire, pour la communication de ses recherches sur les friches industrielles d'Uzès.*